

Le thermalisme finance la recherche pour prouver son efficacité curative

BAGNERES-DE-BIGORRE (Hautes-Pyrénées) (AFP) - Professionnels et élus de communes des stations thermales, mobilisés contre la menace de baisse du taux de remboursement des cures, financent la recherche afin d'apporter la preuve scientifique irréfutable de l'efficacité curative des soins thermaux.



Un établissement thermal le 18 avril 2008 à Bagnères-de-Bigorre (© AFP/Archives - Lionel Bonaventure)

"On comprend que l'assurance maladie ait une exigence de résultats, on a alors décidé de financer l'effort de recherche afin de prouver l'efficacité scientifique des soins thermaux", explique Rolland Castells, maire de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) et président de l'Association nationale des maires des communes thermales (ANMCT).

L'ANMCT s'est donc engagée en 2005, aux côtés du regroupement des exploitants thermaux, dans la création de l'Association française pour la recherche thermale (AFReTh).

"Les maires se sont engagés à donner un euro par curiste, les professionnels deux euros, ce qui fait pour un total pour 500.000 curistes annuels un budget de 1,5 millions d'euros pour l'AFReTh", explique Christian Corne, président de la fédération thermale et climatique française (FCTF) organisatrice des "Réunions thermales d'automne" qui a regroupé pendant trois jours à Bagnères-de-Bigorre maires et directeurs de stations thermales.

Depuis lors, la mission de l'AFReTh est "d'apporter la preuve du service médical rendu", et des études en cours sont en passe d'apporter la preuve

"indiscutable" de son efficacité curative, selon le président de son conseil scientifique, le Professeur Christian-François Roques.

"Qu'on ne cherche pas à dérembourser les soins thermaux alors que nous nous lançons dans ces démonstrations. Aurait-on peur des résultats ?", s'emporte Jean-Claude Ebrad, président du Conseil national des exploitants thermaux.

M. Castells est plus direct. "N'y aurait-il pas derrière cette proposition de déremboursement quelque lobby de laboratoires pharmaceutiques qui veulent protéger leur secteur d'activité", questionne-t-il.

Le 21 octobre dernier, la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté la proposition visant à réduire le remboursement des cures thermales à 35% au lieu de 65%, mais le gouvernement s'est depuis opposé à cette proposition.

Selon le président de l'ANMCT, "si le déremboursement passe un jour, c'est la moitié des curistes qui ne reviennent pas la première année, et à terme cela veut dire que l'on n'aurait que 20% de la fréquentation actuelle, ce serait la mort des stations thermales".

Or, selon le maire de la commune thermale de Bagnères-de-Bigorre, spécialisée dans la rhumatologie et le thermo-ludisme, "la plupart des thermes se trouvent dans des communes rurales en proie à des difficultés dues à la désindustrialisation. L'activité thermale y est complémentaire à l'activité touristique et a un impact fort et structurant pour nos collectivités".

"Puisqu'on nous demande de prouver l'efficacité du thermalisme, on joue le jeu", assure M. Castells, "mais il faut arrêter de penser que le thermalisme est consommateur de dépenses pour l'assurance maladie. On est même prêts à démontrer que notre activité rapporte au budget de la Nation".

Publié le: 07/11/2008 à 09:47:13 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/thermalisme-finance-a146717.html>